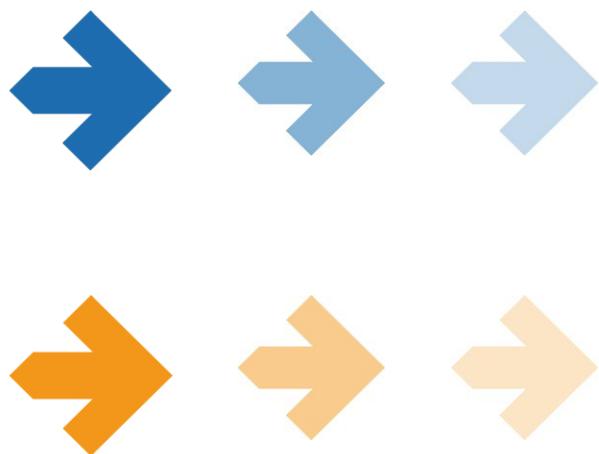




**MORLAIX**



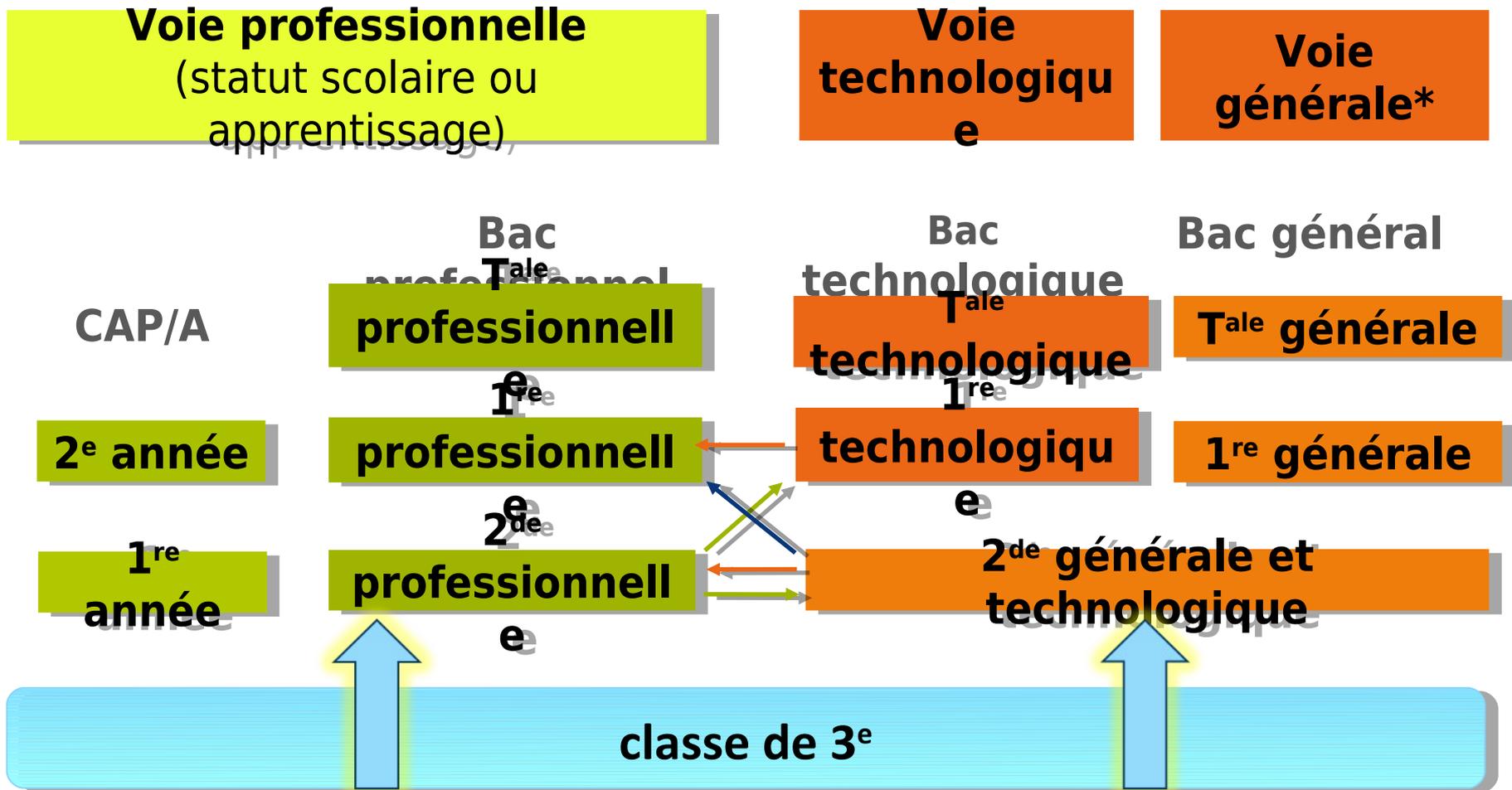
L'orientation et  
l'affectation des  
élèves de  
3ème





# L'ORIENTATION







# La voie professionnelle





## 2 CHOIX POSSIBLES

Parcours  
en 3 ans

Parcours  
en 2 ans

diplôme  
niveau IV

### BAC PRO

**TERMINALE  
PROFESSIONNELLE**

**PREMIERE  
PROFESSIONNELLE**

**SECONDE  
PROFESSIONNELLE**

### C.A.P.

CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE

diplôme  
niveau V

**C.A.P. 2**

**C.A.P. 1**





# LA VOIE PROFESSIONNELLE

**STATUT SCOLAIRE** : élève dans un lycée

- des **cours généraux**, en relation avec le métier
- la moitié de l'emploi du temps en **cours techniques et professionnels** (outils, techniques, Travaux Pratiques, gestes professionnels et savoir-faire)
- des **stages** : l'élève doit chercher une entreprise ; il a un tuteur dans l'entreprise et est contrôlé par le lycée  
=> acquisition de compétences professionnelles.





# LA VOIE PROFESSIONNELLE

**STATUT SALARIE** : **apprenti-e** en alternance entre  
Centre de Formations des Apprentis et entreprise

- des **cours généraux**, en relation avec le métier au CFA
- des **périodes de travail** chez l'employeur

## CONDITIONS :

- avoir 16 ans
- signer un contrat avec un employeur
- être inscrit dans un CFA





# LA REFORME EN COURS : ce qui va changer

## Une spécialisation progressive

- Choix d'une famille de métiers en 2<sup>nde</sup>
- Choix d'une spécialité en 1<sup>ère</sup>

A la rentrée 2019, 3 premières familles de métiers :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client





# LA REFORME EN COURS : ce qui va changer

## Accompagnement personnalisé

- Test de positionnement en français et mathématiques
- Consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins

## Accompagnement à l'orientation

En 2<sup>nd</sup>e, les élèves pourront conforter ou déterminer leur choix de spécialisation

En terminale, les élèves pourront choisir un module « Insertion professionnelle » ou « Poursuite d'études » afin de mieux préparer leur projet post-bac





# Poursuite d'études dans la voie pro

**BTS**

**DUT**

BREVET DE TECHNICIEN SUP2RIEUR    DIPLÔME UNIVRESITAIRE DE TECHNOLOGIE

**BP**

BREVET PROFESSIONNEL

**MC**

MENTION

**BMA**

BREVET DES METIERS D'ART

**BTM**

BREVET TECHNIQUE DES METIERS

diplôme  
niveau IV

**BAC PRO**

**TERMINALE  
PROFESSIONNELLE**

**PREMIERE  
PROFESSIONNELLE**

**SECONDE  
PROFESSIONNELLE**

**C.A.P.  
C.A.P.A.**

diplôme  
niveau V

**C.A.P. 2**

**C.A.P. 1**





# La voie générale & technologique





## ETUDES SUPÉRIEURES

**Bac Général**

**Bac Technologique**

Terminale générale

Terminale technologique

**Disparition des séries  
choix de spécialités**

STI2D, STL, STMG,  
ST2S, STAV, STD2A

TMD, STHR

Première générale

Première technologique

**Enseignements d'exploration remplacés par des  
enseignements optionnels**

Seconde Générale et Technologique

Seconde  
spécifique

**Classe de troisième**





## Voie technologique

- ❖ Enseignement appliqué, observation, expérimentation
- ❖ Travail en groupe
- ❖ Travaux pratiques (en laboratoire, sur informatique, en atelier)

## Voie générale

- ❖ Enseignement théorique et abstrait
  - ❖ Réfléchir, analyser, synthétiser
  - ❖ Argumenter, rédiger
  - ❖ Travail personnel important





# LA REFORME EN COURS : ce qui va changer en seconde

## Enseignements communs

- Français ▶ 4 h
- Histoire-géo ▶ 3 h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) ▶ 5 h 30
- *Sciences économiques et sociales* ▶ 1 h 30
- Mathématiques ▶ 4 h
- Physique-Chimie ▶ 3 h
- SVT – Sciences de la vie et de la terre ▶ 1 h 30
- EPS – Éducation physique et sportive ▶ 2 h
- EMC – Enseignement moral et civique ▶ 0 h 30
- *Sciences numériques et technologie* ▶ 1 h 30





## Enseignements optionnels

### 1 enseignement général, au choix 3H

Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique  
LV3, Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin ou grec  
EPS - Éducation physique et sportive  
Écologie, agronomie, territoires-développement durable (*en lycée agricole*)  
Arts du cirque 6H

### 1 enseignement technologique, au choix

Management et gestion	▶ 1h 30
Santé et social	▶ 1 h 30
Biotechnologies	▶ 1h 30
Sciences de laboratoire	▶ 1h 30
Sciences de l'ingénieur	▶ 1h 30
Création et culture design	▶ 6 h
Création et innovation technologique	▶ 1h30
3 possibilités en lycée agricole	▶ 3 h





## Accompagnement personnalisé

En fonction des besoins des élèves avec l'objectif d'améliorer les compétences de l'élève dans la maîtrise de la langue écrite et orale et en mathématiques.

**NOUVEAUTE** : un **test de positionnement numérique** permettra à l'élève, ses parents, ses enseignants de connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques. Ces évaluations de seconde aideront au repérage des besoins.

## Accompagnement à l'orientation

Proposition de 1h30 par semaine (54h par an) pour aider les élèves à choisir leur formation et leur projet professionnel : s'informer sur les métiers et les formations qui y conduisent et faire des choix éclairés pour la suite de son parcours.





# LA REFORME EN COURS : ce qui va changer en 1<sup>ère</sup> et Tale générale

## 4 composantes

- 1 Socle de culture commune
- 2 ► *Enseignements de spécialité : 3 en 1<sup>ère</sup> et 2 en Terminale*
- 3 Orientation
- 4 Enseignements facultatifs : 1 en 1<sup>ère</sup> et 2 au plus en Tale

**L'évaluation :** 40 % contrôle continu (bulletins et épreuves communes de contrôle continu)  
60 % épreuves terminales (une épreuve anticipée de français, une épreuve de philosophie, 2 épreuves des spécialités choisies, une épreuve orale)





# LA VOIE TECHNOLOGIQUE

## 4 composantes

- 1 Enseignements communs à toutes les séries**
- 2 Enseignements de spécialité**
- 3 Orientation**
- 4 Enseignements facultatifs**

Les séries restent les mêmes :

- STMG (Management et Gestion)
- ST2S (Santé Social)
- STI2D (Industrie et Développement Durable)
- STL (Laboratoire)
- STAV (Agronomie et Vivant)
- STD2A (Design et Arts Appliqués)
- STHR (Hôtellerie et Restauration)
- TMD (Musique et Danse)





## L'AFFECTATION des élèves de 3ème en lycée





# Comment ça marche ?

- L'affectation post 3ème dans les lycées publics (y compris l'agriculture et la mer) est INFORMATISÉE : on parle de l'**AFF**ectation des **EL**èves par le **NET**

鑄 **AFFELNET**

- On utilise le **Pré-classement Automatisé Multivoeux**

鑄 **PAM**





# Les différents type de voeux

- Les formations *non contingentées* :

鑄 2nde GT

Contingenté  
signifie que les  
places sont  
limitées

- Les formations *contingentées* :

鑄 certaines 2nde GT

鑄 2nde Pro

鑄 1ère année de CAP

Pour certaines formations,  
l'élève doit remplir  
un dossier à retourner  
au lycée





# LES FORMATIONS NON CONTINGENTÉES

## 2nde GT





- L'affectation est **automatique**

- ① dans le *lycée de secteur*

En fonction du lieu d'habitation, deux lycées de secteur :

- Lycée Tristan Corbière à Morlaix
- Lycée du Léon à Landisiau

- ② dans un *lycée non sectorisé*

5 lycées à dominante technologique : Dupuy de Lôme, Lesven, Vauban à Brest, Chaptal et Thépot à Quimper,

2 lycées agricoles Bréhoulou et Suscinio





## • La demande de dérogation

Uniquement dans le cas où vous faites un voeu :

- dans un *lycée qui n'est pas le lycée de secteur,*
- Dans un *lycée* qui n'est pas un lycée non sectorisé

Ex : Demander le lycée du Léon alors que le lycée de secteur est le lycée Tristan Corbière.





# LES FORMATIONS CONTINGENTÉES

**2nde GT, 2nde  
spécifique,  
2nde pro, 1ère CAP**





# En voie générale et technologique

- *Des sections internationales* : Espagnol (Brest), BACHIBAC (Rennes), Anglais (Rennes) , ESABAC (Brest, Rennes), ABIBAC (Rennes, Lanester), Américain (Vannes)
- *Des options* : Création et culture design (Brest, Tréguier, Rennes), Arts du Cirque (Tréguier)
- *La 2nde spécifique* Hôtellerie (Dinard)





Une formation est sélective lorsque le nombre de candidat dépasse la capacité d'accueil des établissements

*Exemples de l'affectation de juin 2017*

	Nb vœux	Nb place	Sélectivité
2 <sup>nd</sup> e internationale espagnol (Brest)	38	36	1,06
2 <sup>nd</sup> e internationale Anglais (Rennes)	121	35	3,46
2 <sup>nd</sup> e ESABAC (Brest)	7	7	1,00
2 <sup>nd</sup> e Arts du cirque	8	18	0,44
2 <sup>nd</sup> e Création et culture design (Brest)	97	35	1,94
2 <sup>nd</sup> e Hôtellerie	59	60	0,98





# En voie professionnelle

- *Toutes les formations* (CAP et Bac Pro) ont une capacité d'accueil précise





	Nb vœux	Nb place	Sélectivité
2 <sup>nde</sup> pro Boulangerie-pâtisserie (St Quay Portrieux)	72	24	3,00
2 <sup>nde</sup> pro Esthétique, cosmétique, parfumerie (Lorient)	28	81	2,89
2 <sup>nde</sup> pro Aéronautique (Morlaix)	73	58	1,26
2 <sup>nde</sup> pro Systèmes numériques (Brest)	70	30	2,33
2 <sup>nde</sup> pro Maintenance des véhicules (Brest)	41	20	2,05
2 <sup>nde</sup> pro Maintenance des véhicules (Carhaix)	23	40	0,58
2 <sup>nde</sup> pro Maintenance des véhicules (Pont de buis)	14	20	0,70
2 <sup>nde</sup> pro ASSP (Morlaix)	50	30	1,67
2 <sup>nde</sup> pro ASSP (Landerneau)	55	30	1,83





# Comment les élèves sont-ils affectés ?

- Un nombre de points est attribué dans **PAM**
  - Les notes de l'année de 3ème dans les différentes matières
  - Les coefficients
  - Un nombre de points



# les centres d'information et d'orientation

## Les coefficients



- Exemples en voie générale et technologique

	Fra	Mat	LV1	PC	SVT	Te c	AP	EP S	HG	LV2
2 <sup>nde</sup> internationale	6	8	8						4	4
2 <sup>nde</sup> Arts appliqués	8	8	6			2	2		2	2
2 <sup>nde</sup> spécifique hôtellerie	6	8	6						4	6
2 <sup>nde</sup> Arts du cirque	6		4				4	8	2	4





# Les coefficients

- Exemples en voie professionnelle

	Français	Maths	LV1 LV2	PC SVT Techno	Art Mus	EPS	HG
2 <sup>nde</sup> pro Boulangerie, Cuisine, Installateur thermique	4	6	3	8	3	3	3
2 <sup>nde</sup> pro Aéronautique, SN, MVA	4	6	4	8	2	3	3
2 <sup>nde</sup> pro Commerce	6	5	5	4	3	3	4
2 <sup>nde</sup> pro Agriculture, forêt, espaces verts	4	5	3	8	3	4	3
2 <sup>nde</sup> pro Bâtiment, bois, TP	4	6	2	7	3	4	4
2 <sup>nde</sup> pro ASSP, Esthétique	5	4	3	7	4	4	3





# L'affectation

Classement sur *liste principale* ou *supplémentaire* en fonction :

鐫 du nombre de place dans les sections demandées

鐫 du rang de classement (en fonction du nombre de points obtenus)

Des points supplémentaires peuvent être attribués :

鐫 pour les 2<sup>nde</sup> pro, agricoles et maritimes soumises à pré-inscription (démarches à faire : portes ouvertes, mini-stages, ...)

鐫 pour les formations à recrutement particulier





# ATTENTION

***afin d'assurer son affectation***

L'élève qui demande :

鐫 **une 2<sup>nd</sup>e GT par dérogation,**

鐫 **une 2<sup>nd</sup>e GT contingentée,**

***doit obligatoirement faire un vœu dans son lycée de secteur***

L'élève qui demande **un CAP ou un bac pro sélectif**

***doit faire plusieurs vœux : plusieurs lycées ou plusieurs domaines***





# ATTENTION

***afin d'assurer son affectation***

L'élève qui demande :

le doublement, un apprentissage, un établissement privé, l'appel de la décision du conseil de classe, un vœu hors académie...

***doit faire un vœu dans son lycée de secteur (2<sup>nde</sup> GT) ou dans un Lycée Professionnel (CAP et 2<sup>nde</sup> pro).***





## Qui fait quoi ?





## FAMILLE

## COLLEGE

❶ Complète *la fiche navette* (jaune) et *la fiche de saisie des vœux* (blanche)

❷ Saisit *les vœux* (entre le 14/05 et le 08/06) de tous les élèves

❸ Vérifie et signe la fiche récapitulative de l'élève

❹ Imprime *une fiche récapitulative* pour chaque élève

❺ Saisit *les notes* (avant le 06/06)  
鐫 Conseils de classe début juin

❻ Résultats de l'affectation : vendredi 22/06/2018 après 18h sur internet.

Les lycées envoient les notifications d'affectation et les dossiers d'inscription

❼ Procède à l'inscription de l'élève







«Nom» «Prénom\_1» Classe fréquentée «Division»

## 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE : REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

L'avis provisoire du conseil de classe est :

Le passage en :

Le conseil de classe répond au(x) demand(s) de la famille

- Oui  Non 2<sup>ème</sup> Générale et Technologique ou en 2<sup>ème</sup> spécifique  
 Oui  Non 2<sup>ème</sup> professionnelle  
 Oui  Non 1<sup>ère</sup> année de CAP

Observations du conseil de classe :

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

OU Le redoublement de la classe de troisième

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>ème</sup> trimestre.

## RETOUR DE LA FAMILLE

- J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature des parents ou du représentant légal :

À remettre au professeur principal de l'établissement pour le 11/03/2013

## 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE : DEMANDES DE LA FAMILLE / Choix définitifs

Le passage en :

cochez la case de votre choix ou bien classez par ordre de préférence (1, 2, 3)

2<sup>ème</sup> Générale et Technologique ou en 2<sup>ème</sup> spécifique  
 Vous pouvez préciser les enseignements d'exploration (EE) ou la spécialité pour le 2<sup>ème</sup> spécifique :  
 EE1/spécialité : \_\_\_\_\_ EE2 : \_\_\_\_\_

- 2<sup>ème</sup> professionnelle  sous statut scolaire  sous statut d'apprenti(e)

Vous pouvez préciser la spécialité : \_\_\_\_\_

- 1<sup>ère</sup> année de CAP  sous statut scolaire  sous statut d'apprenti(e)

Vous pouvez préciser la spécialité : \_\_\_\_\_

OU

Le redoublement de la classe de troisième :

- Redoublement

À remettre au professeur principal de l'établissement pour le .../.../...



«Nom» «Prénom\_1» Classe fréquentée «Division»

## 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE : REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

Proposition du conseil de classe

Le passage en :

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

- Oui  Non 2<sup>ème</sup> Générale et Technologique ou en 2<sup>ème</sup> spécifique

Enseignement conseillé EE1 : \_\_\_\_\_ EE2 : \_\_\_\_\_

- Oui  Non 2<sup>ème</sup> professionnelle

Spécialité conseillée : \_\_\_\_\_

- Oui  Non 1<sup>ère</sup> année de CAP

Spécialité conseillée : \_\_\_\_\_

OU

- Le redoublement de la classe de troisième :

Signature du chef d'établissement

## REPONSE DE LA FAMILLE

- Nous acceptons la proposition du conseil de classe qui devient alors décision du chef d'établissement.

Nous n'acceptons pas la proposition du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement - téléphone : 02 98 84 23 11

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature des parents ou du représentant légal :

À remettre au professeur principal de l'établissement pour le .../.../...







**Nom – Prénom :** \_\_\_\_\_

**A renseigner par l'établissement d'origine :**  
**CODE DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉLÈVE**    \_\_\_\_\_

VŒUX D'AFFECTATION (6 vœux maximum)				Avis du chef d'établissement (*) (2)	Avis de gestion (*) (3)	
Ordre des vœux	2 <sup>nd</sup> e générale et technologique ou 2 <sup>nd</sup> e spécifique	2 <sup>nd</sup> e professionnelle	1 <sup>ère</sup> année de CAP	Etablissement ou CFA (1) demandé	1 valeur pour chaque vœu barème avec note	"100" pts, "1000" pts ou "9900" pts ou "pré-inscription"
	Précisez le 2 <sup>o</sup> enseignement d'exploration souhaité ou Arts du cirque, création culture design, EPS	Précisez les spécialités professionnelles du Bac pro ou du CAP souhaité				
1	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>			Internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Code vœu* :	Code vœu* :				
2	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>			Internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Code vœu :	Code vœu :				
3	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>			Internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Code vœu :	Code vœu :				
4	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>			Internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Code vœu :	Code vœu :				
5	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>			Internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Code vœu :	Code vœu :				
6	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>			Internat : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Code vœu :	Code vœu :				

(\*) "Code vœu", "avis du chef d'établissement" et "avis de gestion" : renseignés par l'établissement d'origine.

(1) Un vœu vers un CFA précis implique que les coordonnées des parents seront communiquées au CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débiter la recherche d'une entreprise.

(2) Avis du chef d'établissement : - 2000 pts = "A" : Très favorable. Les démarches aboutissent à une concordance entre demande et profil de l'élève. / - 1500 pts = "B" : Favorable. Des démarches d'information. / - 1000 pts = "C" : Réserve. Peu ou pas de démarches.

(3) Avis de gestion = Recrutements particuliers. 9900 pts : "profil permettant une bonne réussite" / 1000 pts : "profil nécessitant un effort sérieux pour s'adapter" / 100 pts : "peu de chance de réussir au regard de la spécificité de la formation".

• Il sera prononcé par les établissements d'accueil pour les formations suivantes :

- CAP signalétique enseigne décor, CAP coiffure, CAP agent de sécurité, horlogerie
- Bac pro Aéronautique, Bac pro AMA : communication visuelle plurimédia, Bac pro AMA : merchandising visuel, Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie, Bac pro Sécurité prévention
- 2<sup>nd</sup>e ABIBAC, 2<sup>nd</sup>e BACHIBAC, 2<sup>nd</sup>e ESABAC, 2<sup>nd</sup>e internationale anglais, 2<sup>nd</sup>e internationale espagnol, enseignements d'exploration création culture design, arts du cirque.

• Pré-inscription. Il est saisi à "Préinscrip" : (= 9900 pts) si le bonus pré-inscription est accordé par l'établissement d'origine (circulaire académique p3/15 et liste annexe 1)

Signature du(des)  
représentant(s)  
légal(aux) de l'élève,

Date et signature  
du chef  
d'établissement,





Situations particulières des élèves non affectés ou sur liste supplémentaire :

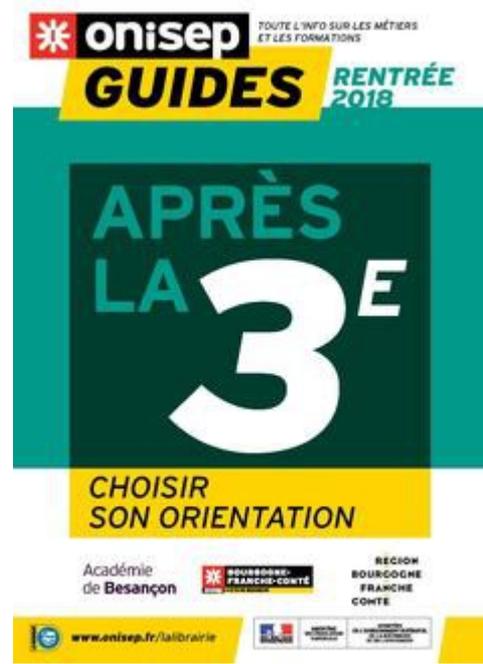
鐫 les parents prennent contact le plus rapidement possible avec le collège pour trouver la solution la plus adaptée





# Explorer, découvrir les différentes formations

- ➔ Mini-stages en lycée professionnel
- ➔ Portes ouvertes des lycées
- ➔ Forums des formations / des métiers
- ➔ Stage en entreprise
- ➔ Documentation papier et sites web





# Pour obtenir un Conseil individualisé

## Permanence au collège de *Madame COURBIN*

Psychologue de l'éducation nationale

**Le mardi ou le jeudi**

Prendre RV auprès de la CPE

ou au CIO au **02 98 88 16 85**

Permanences toute l'année et pendant les vacances scolaires

